



Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
244 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Senlis, le 16 décembre 2016

Madame la Ministre,

Je viens d'apprendre votre arbitrage concernant l'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le domaine du vélo, excluant les acteurs du tourisme à vélo. Votre décision nous étonne car si tel était votre regard sur nos actions, nous aurions apprécié d'en être informés bien plus tôt dans l'année ... et pas le 16 décembre !!

Vous vous doutez bien que cette position ne peut nous convenir et je souhaite vous solliciter à nouveau avant qu'une décision formelle ne nous soit notifiée. Si je peux comprendre le positionnement du curseur de votre soutien financier sur un domaine ne relevant pas de vos prérogatives, il ne peut totalement s'appliquer à notre association.

L'AF3V, **association d'usagers**, intervient en effet depuis une vingtaine d'années pour le développement du réseau national des véloroutes et voies vertes. Notre association en est même à l'origine en 1997. Pour nous, à la base, il ne s'agit pas d'un réseau touristique mais d'aménagements permettant de faire découvrir ou de pratiquer des activités (vélo, marche, roller, ...) dans des conditions sécurisées. La dangerosité des voies routières est l'un des principaux freins à l'usage du vélo et des modes actifs. Les véloroutes et voies vertes sont un moyen de mettre en selle nos concitoyens pour qu'ils acquièrent plus d'assurance pour affronter la circulation. Nous considérons ces aménagements comme des passerelles vers un usage plus quotidien, contribuant aux modifications de comportements que votre Ministère appelle de ses vœux.

Au même titre que les déplacements quotidiens, le bien-être, la santé, ou la découverte des espaces naturels, la thématique touristique est pour nous un des moyens pour mobiliser les acteurs et faire progresser les véloroutes et voies vertes. Avec le temps, il se trouve en effet que beaucoup d'acteurs se sont rendus compte de leur enjeu touristique et économique. Cet engouement traduit d'ailleurs une forte attente de la population pour pratiquer ces activités dans des lieux sécurisés !

Dans l'immédiat, si votre décision se confirmait, nous serions dans l'incapacité de faire face à votre désengagement, totalement inattendu. A la différence d'une association de collectivités ou de professionnels, nous n'avons pas les reins suffisamment solides pour encaisser ce choc. Dans les documents sur notre situation financière, transmis encore récemment à la demande de vos services, notre trésorerie apparaît fort limitée. Sans votre aide, nous serions amenés à fortement réduire notre activité. Je ne souhaite pas non plus devoir annoncer à notre salariée sa prochaine inscription à Pôle Emploi dès la fin du mois de février. Le souhaitez-vous ?

Pour l'année écoulée, nous aurions pu éventuellement rechercher d'autres solutions pour mener nos actions. Malheureusement, comme ressources propres, nous ne pouvons pas compter sur les dons et éventuels mécénats (dont les DREAL se sont faites largement les promoteurs ces dernières années) car **les services fiscaux nous refusent pour l'instant le « caractère d'intérêt général »**. En tant qu'association d'utilisateurs, nous avons pourtant foncièrement la conviction d'agir en ce sens. Nos actions et notre engagement au niveau national ou local n'apportent aucun bénéfice particulier à nos adhérents et à ceux qui s'impliquent. Bien au contraire, pour les **bénévoles** de notre association, c'est un investissement en temps, en disponibilité, l'usage de temps en temps de quelques neurones, et tout cela bien souvent au détriment de leur quiétude et de leur entourage. Nous œuvrons pleinement pour le bénéfice de nos concitoyens, de notre environnement et de nos territoires. Nous considérons donc le caractère d'intérêt général de notre action comme évident.

Aussi, considérant notre engagement et notre situation financière délicate, **je sollicite de votre haute bienveillance le maintien du soutien financier de votre Ministère à notre égard pour les actions engagées en 2016, s'inscrivant pleinement dans vos domaines de responsabilité.**

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes très respectueuses salutations.

Nicolas POULOUIN
Président de l'AF3V

Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes

AF3V – 30 avenue Eugène Gazeau – 60300 SENLIS
<http://www.af3v.org>

03 87 64 57 48 – 06 41 18 61 39
poulouin-af3v@orange.fr